

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Agility Qualification CM

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1	Enregistrement et Inscription.....	3
1.1	Qualification	3
1.2	Finale	3
2	Contacteur CTAMO.....	3
3	Condition de participation à la qualification CM	3
4	Taxe d'enregistrement et frais de participation	3
5	Date d'inscription et délai d'inscription	4
6	Facturation et délai de paiement.....	4
7	Inscription et désinscription aux compétition de qualification	4
8	Mutations.....	4
9	Attribution des points de qualification.....	4
10	Droit de participation aux final	5
11	Attribution des points finale	5
12	Distribution des catégories pour la CM 2023 (finale)	6
13	Teams de réserve.....	7
14	Entrée en vigueur	7

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

Conformément au règlement du Championnat international d'agility, la procédure d'inscription suivante s'applique :

Les personnes autorisées à participer doivent s'inscrire en tant qu'équipe (chien et conducteur) auprès de la CTAMO pour être prises en compte dans le classement.

1.1 Qualification

Pour l'inscription aux quatre journées de qualification, il convient d'utiliser le formulaire en ligne (tableau de bord). L'inscription fait également office d'inscription pour les quatre journées de qualification.

Les équipes qui remplissent encore les conditions de participation avant le deuxième week-end de qualification peuvent s'inscrire ultérieurement.

Les inscriptions tardives doivent être envoyées par e-mail à wettkampf@tkamo.ch en mentionnant toutes les données relatives au chien et au conducteur de chien (nom, adresse, club, licence, LOS, catégorie).

1.2 Finale

Pour l'inscription à la finale, il faut utiliser le formulaire en ligne (tableau de bord). L'inscription fait également office d'inscription pour les deux journées de la finale.

L'inscription engage le paiement des frais d'enregistrement et de la finance d'inscription !

Un retrait de la qualification doit être communiqué dans tous les cas et au plus tard avant l'expiration du délai de paiement. Sans désistement, les frais de participation et d'inscription doivent être payés. La désinscription doit être effectuée via la fonction "Désinscription" dans le dashboard.

2 CONTACTER CTAMO

Ressort Concours, Faiitan Würsch, wettkampf@tkamo.ch, 079 483 08 87

3 CONDITION DE PARTICIPATION À LA QUALIFICATION CM

La CTAMO a établi que, sur la base des dispositions existantes de la FCI, seuls les chiens qui remplissent les critères suivants peuvent participer à la qualification pour les Championnats du Monde FCI d'Agility :

- Le conducteur du chien doit être domicilié en Suisse/Lichtenstein.
- Le chien est d'une race reconnue par la FCI.
- Le chien conduit doit être âgé d'au moins 24 mois lors des CM (date de mise bas avant le 4 octobre 2021). Inscription au LOS ou à l'annexe du LOS, au moins 6 mois avant les CM (au plus tard le 4 avril 2023).
- Il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.

4 TAXE D'ENREGISTREMENT ET FRAIS DE PARTICIPATION

Taxe de qualification aux CM CHF 35.- par équipe.

Les frais de participation pour les quatre journées de qualification s'élèvent à CHF 120.- et ceux pour les deux journées de finale à CHF 90.-.

La taxe et les frais de participation d'un montant total de CHF 155.- (jours de qualification), respectivement les frais de participation pour les deux jours de la finale d'un montant total de CHF 90.-, doivent être payés dans les délais.

Un remboursement est uniquement possible conformément au règlement des taxes.

5 DATE D'INSCRIPTION ET DÉLAI D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription aux journées de qualification est ouvert à partir du 04 janvier 2023 jusqu'à 05 mars 2023 et doit être impérativement respecté.

Le délai d'inscription pour les journées finales est ouvert à partir du 27 mars 2023 jusqu'à 10 avril 2023 et doit être impérativement respecté.

6 FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est effectuée par la CTAMO par e-mail.

Le délai de paiement pour les journées de qualification est fixé au 06 mars 2023 (date de valeur).

Le délai de paiement pour les journées finales court jusqu'au 11 avril 2023 (date de valeur).

Les paiements reçus trop tard entraînent l'exclusion des journées de qualification et de la finale. Le paiement ne sera pas remboursé.

7 INSCRIPTION ET DÉSINSCRIPTION AUX COMPÉTITION DE QUALIFICATION

L'inscription fait également office d'inscription à tous les compétitions de qualification.

Les désinscriptions pour les compétitions de qualification doivent être effectuées par le participant directement auprès de l'organisateur, avec copie à wettkampf@tkamo.ch.

8 MUTATIONS

Les mutations doivent être effectuées jusqu'au vendredi 12h00 d'un week-end de compétition par e-mail directement auprès de l'organisateur avec copie à wettkampf@tkamo.ch.

Les mutations possibles sont:

- changement de conducteur de chien (uniquement avant le 1er week-end de qualification)
- changement des données de base (adresse, adresse e-mail, club)

9 ATTRIBUTION DES POINTS DE QUALIFICATION

Pour chaque course de qualification, les rangs sont convertis en points. Seuls les résultats jusqu'à un maximum de 5,99 points de fautes totales sont pris en compte. La course de qualification agility et le jumping sont pondérés de la même manière.

Les classements suivants donnent droit à des points par catégorie et par course:

- Large Rang 1 - 30
- Intermediate Rang 1 - 10
- Medium Rang 1 - 10

- Small Rang 1 – 10

Large	
Rang	Punkte
1	100
2	90
3	80
4	70
5	65
6	60
7	55
8	50
9	45
10	40
11	36
12	32
13	28
14	24
15	22

Large	
Rang	Punkte
16	20
17	18
18	16
19	14
20	12
21	10
22	9
23	8
24	7
25	6
26	5
27	4
28	3
29	2
30	1

Intermediate / Medium / Small	
Rang	Punkte
1	50
2	40
3	30
4	25
5	20
6	15
7	10
8	8
9	4
10	2

En outre, un classement combiné de la manche de qualification d'agility et de la manche de qualification de jumping est organisé par jour de qualification pour chaque catégorie. La clé de répartition des points est la même que pour les manches individuelles. Pour le classement combiné, les deux manches de qualification doivent avoir obtenu un total de 5,99 points de pénalités au maximum et sans DIS.

Les deux classements individuels et le classement combiné sont réunis en un seul classement journalier ; les points de la manche de qualification d'agility, de la manche de qualification de jumping et du classement combiné sont additionnés.

Pour chaque catégorie, les deux équipes les mieux placées au classement final de qualification sont sélectionnées pour l'équipe nationale et ont une place de départ fixe pour les courses par équipe aux championnats du monde.

10 DROIT DE PARTICIPATION AUX FINAL

Les 100 meilleures équipes du classement final des qualifications sont autorisées à participer aux deux meetings finaux. La répartition entre les catégories est la suivante :

- 40 Large
- 20 Intermediate
- 20 Medium
- 20 Small

Si une équipe renonce, l'équipe suivante du classement final de qualification de la catégorie concernée prend sa place.

11 ATTRIBUTION DES POINTS FINALE

Pour chaque manche de la finale, les rangs sont convertis en points, seuls les résultats sans temps supplémentaire étant pris en compte. L'agility et le jumping sont pondérés de la même manière.

Les classements suivants donnent droit à des points par catégorie et par manche :

- Large Rang 1 - 10
- Intermediate Rang 1 - 5
- Medium Rang 1 - 5
- Small Rang 1 - 5

En outre, un classement combiné des manches d'agility et de jumping est établi pour chaque catégorie. Trois classements combinés sont calculés à partir des résultats de la course Agility 1 et de la course Jumping 1, de la course Agility 2 et de la course Jumping 2, ainsi que de la course Agility 3 et de la course Jumping 3. Pour l'attribution des points, seuls les résultats combinés sans temps supplémentaire ni DIS dans les deux manches à évaluer sont pris en compte. La clé de répartition des points est la même que pour les manches individuelles, mais elle n'est pondérée qu'à 25%. Les points sont calculés avec deux décimales. Exemple : une deuxième place dans la catégorie Small donne $35 \text{ points} \times 25\% = 8,75 \text{ points}$.

Large		
	Agility & Jumping	Kombination
Rang	Punkte	Punkte
1	100	25.00
2	80	20.00
3	60	15.00
4	50	12.50
5	40	10.00
6	30	7.50
7	20	5
8	15	3.75
9	10	2.
10	5	1.25

Intermediate / Medium / Small		
	Agility & Jumping	Kombination
Rang	Punkte	Punkte
1	50	12.50
2	35	8.75
3	20	5.00
4	10	2.50
5	5	1.25

12 DISTRIBUTION DES CATÉGORIES POUR LA CM 2023 (FINALE)

La répartition des places individuelles pour les catégories Small, Medium, Intermediate et Large est déterminée comme suit :

4 Large

2 Intermédiaire

3 Medium

3 Small

Les deux équipes les mieux classées de chaque catégorie participent en outre aux manches par équipes des championnats du monde. Si une équipe est déjà sélectionnée via le classement final de

qualification, c'est l'équipe suivante possible du classement final de la finale de sa catégorie qui est sélectionnée pour les manches par équipe des Championnats du monde.

13 TEAMS DE RÉSERVE

Les teams small et medium du troisième rang de la liste totale de résultat des qualifications sont sélectionnés comme teams de réserve pour les épreuves d'équipe et participent au programme de préparation de l'équipe nationale, si le mode WMQ n'a permis de sélectionner que quatre équipes de la catégorie correspondante. Ces teams reçoivent cependant le droit de participation seulement en cas d'empêchement d'un team sélectionné pour les épreuves d'équipe.

14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 07.11.2022 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO